DE MAISON PIERRE
www.demaisonpierre.fr

FNAIM

HONORAIRES DE TRANSACTION A COMPTER DU 28 DECEMBRE 2020

Prix de vente total du bien *et le cas échéant des biens mobiliers le garnissant* (en Euros)	Honoraires charge vendeur Euros TTC
0 à 20 000	3 500 €
20 001 à 40 000	4 000 €
40 001 à 50 000	5 000 €
50001 à 55 000	5 400 €
55 001 à 60 000	6 000 €
60 001 à 65 000	6 200 €
65 001 à 70 000	6 400 €
70 001 à 75 000	6 600 €
75 001 à 80 000	6 800 €
80001 à 85 000	7 000 €
85 001 à 90 000	7 200 €
90 001 à 95 000	7 400 €
95 001 à 100 000	7 600 €
100 001 à 105 000	7 800 €
105 001 à 110 000	8 000 €
110 001 à 115 000	8 200 €
115 001 à 120 000	8 400 €
120 001 à 125 000	8 600 €
125 001 à 130 000	8 800 €
130 001 à 135 000	9 000 €
135 001 à 140 000	9 200 €
140 001 à 145 000	9 400 €
145 001 à 150 000	9 600 €
150 001 à 155 000	9 800 €
155 001 à 160 000	10 000 €
160 001 à 170 000	10 500 €
170 001 à 180 000	11 000 €
180 001 à 190 000	11 500 €
190 001 à 200 000	12 000 €
200 001 à 210 000	12 500 €
210 001 à 220 000	13 000 €
220 001 à 230 000	13 500 €
230 001 à 240 000	14 000 €

Prix de vente total du bien *et le cas échéant des biens mobiliers le garnissant* (en Euros)	Honoraires charge vendeur Euros TTC
240 001 à 250 000	14 500 €
250 001 à 260 000	15 000 €
260 001 à 270 000	15 500 €
270 001 à 280 000	16 000 €
280 001 à 290 000	16 500 €
290 001 à 300 000	17 000 €
300 001 à 310 000	17 500 €
310 001 à 320 000	18 000 €
320 001 à 330 000	18 500 €
330 001 à 340 000	19 000 €
340 001 à 350 000	19 500 €
350 001 à 360 000	20 000 €
360 001 à 370 000	20 500 €
370 001 à 380 000	21 000 €
380 001 à 390 000	21 500 €
390 001 à 400 000	22 000 €
400 001 à 410 000	22 500 €
410 001 à 420 000	23 000 €
420 001 à 430 000	23 500 €
430 001 à 440 000	24 000 €
440 001 à 450 000	24 500 €
450 001 à 460 000	25 000 €
460 001 à 470 000	25 500 €
470 001 à 480 000	26 000 €
480 001 à 490 000	26 500 €
490 001 à 500 000	27 000 €
500 001 à 550 000	28 000 €
550 001 à 600 000	29 000 €
600 001 à 650 000	30 000 €
650 001 à 700 000	31 000 €
700 001 à 900 000	4,50%
900 001 à 1 000 000 et plus	4%

Garage, parking, cave vendu séparément :

17 % TTC du prix de vente total du bien (en Euros), honoraires charge vendeur

HONORAIRES LOCATAIRES / BAILLEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES

à compter du 01/05/2023

(Décret de la loi ALUR publié au J.O du 6 Août 2014)

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION	HONORAIRES TTC	À LA CHARGE DU
• Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989)		
- Entremise et Négociation	20,00 €	Bailleur
- Visite du logement, Constitution du dossier et Rédaction du bail	8,00 € / m²	Bailleur 8,00 € / m²	Locataire
- État des lieux location vide ou meublée	3,00 € / m²	Bailleur 3,00 € / m²	Locataire
• Locaux Commerciaux et Professionnels	10% TTC du loyer annuel 10% TTC du loyer annuel	Bailleur Locataire
• Parkings / Garages	1 mois de loyer Hors Charges 1 mois de loyer Hors Charges	Bailleur Locataire

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU BAILLEU
• Gestion (sur les encaissements loyers + charges)	De 6% à 8% HT soit 7,2% à 9,6% TTC (1)
• Locaux Commerciaux et Professionnels	De 6% à 8% HT soit 7,2% à 9,6% TTC (1)
• Parkings / Garages	10% HT soit 12% TTC (1)
• Aide à la déclaration des revenus fonciers	50 € HT soit 60,00 € TTC (2)

PRESTATIONS ANNEXES	HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU BAILLEUR
Assurance Garantie Lo	
Frais de clôture de mandat	60,00 € TTC
Suivi administratif travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (à partir d'un montant de travaux de 1000,00 € HT)	5% TTC
Autres prestations occasionnelles au temps passé :	72 € TTC/heure

(1) Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens à titre indicatif,
ils peuvent donc être supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.

(2) montant susceptible d'etre modifié annuellement

DE MAISON PIERRE
www.demaisonpierre.fr
Administrateur de biens - Expert - Agent immobilier
8 rue des Alpes 26000 VALENCE – Gestion, Location, Syndic Tél : 04 75 55 53 52 – Transaction Tél : 04 75 55 63 50
34 avenue Pierre Sémard 26100 ROMANS SUR ISERE Tél : 04 75 72 25 89

Syndic

1) Honoraires

Honoraires de gestion courante : Entre 150.00€ HT/an par lot soit 180.00€ TTC/an par lot, et 300.00€ HT/an par lot soit 360.00€ TTC/an par lot, avec un minimum de 1 500.00€ HT/an par copropriété soit 1 800.00€ TTC/an par copropriété.
Prix à déterminer en fonction des équipements de l'immeuble et des prestations particulières. Les frais d'affranchissements sont facturés au coût réel.

2) Prestations particulières

Prestations imputables à l'ensemble de la copropriété	
Prestations	**Tarifs**
Réunions et visites supplémentaires : - Assemblée générale supplémentaire - Réunion avec le conseil syndical, visite de la copropriété supplémentaires	au temps passé de 75.00€ HT/heure, soit 90.00€ TTC/heure avec un tarif minimum de : 300.00€ HT, soit 360.00€ TTC 75.00€ HT/heure, soit 90.00€ TTC/heure
Modification et publication du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division	75.00€ HT/heure, soit 90.00€ TTC/heure
Gestion administrative et matérielle des sinistres	75.00€ HT/heure, soit 90.00€ TTC/heure
Litiges et contentieux : - Mise en demeure - Constitution de dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique - Suivi du dossier transmis à l'avocat	30.00€ HT, soit 36.00€ TTC 100.00€ HT, soit 120.00€ TTC 75.00€ HT/heure, soit 90.00€ TTC/heure
Autres prestations : Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s), constitution et suivi d'un dossier d'emprunt, etc..	75.00€ HT/heure, soit 90.00€ TTC/heure
Prestations imputables aux seuls copropriétaires	
Prestations	**Tarifs**
Frais de recouvrements : - Mise en demeure - Relance mise en demeure - Frais de constitution d'hypothèque - Frais de mainlevée d'hypothèque - Dépôt d'une requête en injonction de payer - Conclusion d'un protocole, constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice, suivi du dossier transmis à l'avocat	30.00€ HT, soit 36.00€ TTC 30.00€ HT, soit 36.00€ TTC 230.00€ HT, soit 276.00€ TTC 230.00€ HT, soit 276.00€ TTC 100.00€ HT, soit 120.00€ TTC 75.00€ HT/heure, soit 90.00€ TTC/heure
Frais de pré état daté sur devis accepté Frais et honoraires de mutation	150.00€ HT, soir 180.00€ TTC 316.67€ HT, soit 380.00€ TTC
Frais de délivrance des documents sur support papier	150.00€ HT, soit 180.00€ TTC

o Suivi administratif des travaux : Montant déterminé en assemblée générale (selon l'article 18-1 A de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965).